

**MRC DE MARIA-CHAPDELAINE**

**MUNICIPALITÉ D'ALBANEL**

**2021-10-04**

**PROCÈS-VERBAL DU 4 OCTOBRE 2021**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal d'Albanel tenue à la salle du conseil de l'édifice municipal, le lundi 4 octobre 2021 à 19 h 30, sous la présidence de madame Francine Chiasson, mairesse.

Sont présents : Mmes Édith Pouliot, conseillère  
Isabelle Thibeault, conseillère  
MM. Tommy Laliberté, conseiller  
Stéphane Bonneau, conseiller  
Dave Plourde, conseiller  
Jason Turner, conseiller

Les membres présents forment un quorum.

La séance est ouverte à 19 h 30 par madame Francine Chiasson, mairesse.

Madame Stéphanie Marceau fait fonction de secrétaire-trésorière.

Madame la mairesse souhaite la bienvenue et poursuit avec la présentation de l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021
5. **ADMINISTRATION**
  - 5.1 Acceptation de la liste des comptes de septembre 2021
  - 5.2 Rapport des revenus de septembre 2021
  - 5.3 Dépôt des états comparatifs
  - 5.4 Initiative canadienne pour des collectivités en santé – Entente de financement
  - 5.5 OMHMC – Acceptation du budget révisé 2021
  - 5.6 Mairie d'Albanel – Autorisation de signature
  - 5.7 Projet de développement industriel et résidentiel – Autorisation du paiement de la facture de Jacques Valois, urbaniste
6. **TRANSPORTS**
  - 6.1 Déneigement des rues hivernales de la municipalité d'Albanel – Acceptation de l'offre de R. M. enr.
  - 6.2 PAVL – Demande de prolongation du délai de réalisation des travaux
  - 6.3 MTQ – Entente pour la fermeture de route en période hivernale
7. **HYGIÈNE DU MILIEU**

- 8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
  - 8.1** Refuge animal Roberval – Demande de modification de l’entente pour 2022
- 9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 9.1** Rapport de l’inspectrice en bâtiment de septembre 2021
- 10. LOISIRS ET CULTURE**
- 11. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**
  - 11.1** Demande de dons et commandites pour octobre 2021
- 12. RÉOLUTIONS**
  - 12.1** Délices du Lac-Saint-Jean – Appui d’un projet d’expansion et de développement
- 13. FORMATIONS**
- 14. INFORMATION**
  - 14.1** Présentation du bilan de la Stratégie d’économie d’eau potable pour l’année 2020
- 15. INVITATIONS**
- 16. CORRESPONDANCE**
  - 16.1** MRC de Maria-Chapdelaine – Transmission du certificat de conformité du Règlement d’amendement n° 21-266 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 concernant l’ajout de garderie en zone C06
  - 16.2** Annonce du départ à la retraite de madame Rachel Doucet qui occupe le poste de secrétaire-trésorière adjointe
- 17. SUIVI DES COMITÉS**
- 18. AUTRES SUJETS**
- 19. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 20. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**21-197**

**2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
 APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel adopte l’ordre du jour tel que présenté en laissant l’ordre du jour ouvert à d’autres sujets.

**21-198**

**3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil en ont pris connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
 APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
 ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d’Albanel décrète l’exemption de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021.

21-199

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 tel que présenté aux membres du conseil.

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES POUR DÉPENSES PROJÉTÉES**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, d'une somme de **306 393,33 \$**, ci-après décrites sont projetées par le conseil.

---

Stéphanie Marceau, CPA, CA  
Directrice générale

**5. ADMINISTRATION**

21-200

**5.1 ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES DE SEPTEMBRE 2021**

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve les listes des comptes payés et des comptes à payer pour le mois de septembre 2021 telles que décrites ci-dessous :

Comptes à payer	68 093,92 \$
Comptes payés	193 323,01 \$
Salaires nets septembre 2021 + REER septembre	44 976,40 \$
<b>Total :</b>	<b>306 393,33 \$</b>

**5.2 RAPPORT DES REVENUS DE SEPTEMBRE 2021**

Le rapport des revenus pour le mois de septembre 2021, d'une somme de **348 174,71 \$**, est déposé au conseil municipal d'Albanel par la directrice générale.

**5.3 DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS**

Comme indiqué à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec*, la secrétaire-trésorière dépose, au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs.

Le premier, compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

**21-201**

**5.4 INITIATIVE CANADIENNE POUR DES COLLECTIVITÉS EN SANTÉ – ENTENTE DE FINANCEMENT**

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité d'Albanel approuve l'entente de financement dans le cadre de l'*Initiative canadienne pour des collectivités en santé* n° 1-0000004142;

ATTENDU QUE la Municipalité demande au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure cette entente;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel approuve l'entente de financement dans le cadre de l'*Initiative canadienne pour des collectivités en santé* n° 1-0000004142 et demande au gouvernement du Québec l'autorisation de conclure cette entente.

Le conseil autorise madame Stéphanie Marceau, directrice générale, à signer tout document inhérent à ladite entente de financement.

**21-202**

**5.5 OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION MARIA-CHAPDELAINE (OMHMC) – ACCEPTATION DU BUDGET RÉVISÉ 2021**

ATTENDU QUE le budget 2021 de l'Office municipal d'habitation de Maria-Chapdelaine et le versement de la contribution municipale ont été approuvés par le conseil dans sa résolution n° 21-009, adoptée à la séance ordinaire du 11 janvier 2021;

ATTENDU QU'une révision du budget 2021, émise en date du 31 août 2021, met en lumière un déficit causant une légère augmentation de la participation municipale annuelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accepte le budget révisé de l'OMH Maria-Chapdelaine tel que présenté aux membres du conseil.

**21-203**

**5.6 MAIRIE D'ALBANEL – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT QUE la mairesse sortante ne se représente pas à la mairie et quitte ses fonctions;

CONSIDÉRANT QUE le candidat au poste de maire est élu par acclamation n'ayant eu aucune opposition;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le candidat au poste de maire élu par acclamation, monsieur Dave Plourde, à signer pour et au nom de la Municipalité d'Albanel tous les documents officiels ainsi que les documents bancaires.

**21-204**

**5.7 PROJET DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET RÉSIDENTIEL –  
AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA FACTURE DE JACQUES VALOIS,  
URBANISTE**

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'identification des meilleurs sites pour asseoir le développement des fonctions industrielle et résidentielle;

ATTENDU QUE, pour ce faire, la Municipalité a confié le mandat à un professionnel en urbanisme, soit monsieur Jacques Valois;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le paiement de la facture du professionnel en urbanisme, monsieur Jacques Valois, qui représente une somme de 10 772,51 \$.

**6. TRANSPORTS**

**21-205**

**6.1 DÉNEIGEMENT DES RUES HIVERNALES DE LA MUNICIPALITÉ D'ALBANEL –  
ACCEPTATION DE L'OFFRE DE R. M. ENR.**

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu à l'édifice municipal au 160 de la rue Principale à Albanel, le 24 septembre 2021 à 11 h 08 sous la supervision de monsieur Patrice Perreault, directeur général adjoint aux travaux publics, et à laquelle était présente madame Claudine Pouliot, secrétaire administrative de la municipalité et madame Hélène Théberge de l'entreprise R. M. enr.;

ATTENDU QU'une soumission nous a été transmise en réponse à l'appel d'offres sur invitation, soit :

**SOUSSION :**

R. M. enr.  
2553-4611 Québec inc.  
132, rue Industrielle  
Albanel (Québec) G8M 3H9

Soumission conforme déposée le 24 septembre 2021 à 10 h 52.

<b>ENTRETIEN HIVERNAL DES RUES DU VILLAGE</b>		
	<b>2021-2022</b>	<b>2022-2023</b>
<b>SOUS-TOTAL :</b>	37 000,00 \$	39 500,00 \$
<b>T.P.S. :</b>	1 850,00 \$	1 975,00 \$
<b>T.V.Q. :</b>	3 690,75 \$	3 940,13 \$
<b>TOTAL :</b>	42 540,75 \$	45 415,13 \$

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel accorde le contrat pour l'entretien hivernal des rues du village pour les saisons 2021-2022 et 2022-2023 au seul soumissionnaire, soit R. M. enr.

Le conseil autorise la directrice générale ainsi que la mairesse à signer le contrat de service.

**21-206**

**6.2 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – DEMANDE DE PROLONGATION DU DÉLAI DE RÉALISATION DES TRAVAUX**

ATTENDU QUE des travaux de remplacement des infrastructures de la partie asphaltée et de remplacement de ponceaux au Grand Rang Sud ainsi que des travaux de resurfaçage, de scellement de fissure et de remplacement de ponceaux au Grand Rang Nord ont été autorisés par le conseil de la municipalité;

ATTENDU QUE le ministère du Transport du Québec accorde une aide financière pour les travaux de réfection du Grand Rang Sud (RIRL-2017-632B) et du Grand Rang Nord (RIRL-2016-398);

ATTENDU QUE la Municipalité a l'intention de procéder aux travaux du Grand Rang Sud et du Grand Rang Nord à l'été 2022, soit plus de 12 mois de la date d'émission de la lettre d'annonce du ministère;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel confirme son intention de procéder aux travaux du Grand Rang Sud et du Grand Rang Nord à l'été 2022.

Le conseil s'engage à réaliser tous les travaux initialement prévus et à respecter les conditions des subventions accordées pour la réalisation des travaux ainsi qu'à fournir un échéancier détaillé de réalisation des travaux.

20-207

**6.3 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (MTQ) – ENTENTE POUR LA FERMETURE DE ROUTES EN PÉRIODE HIVERNALE**

ATTENDU QU'il est nécessaire de prévoir une procédure à suivre en cas de fermeture de routes lorsque survient une situation d'urgence, principalement en période hivernale;

ATTENDU QUE les routes visées sont situées sur le territoire de la municipalité, mais sont des routes sous la gestion du ministre et dont il est responsable de l'entretien;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise la direction générale ainsi que la mairesse à signer une entente avec le MTQ concernant la fermeture de routes en période hivernale.

**7. HYGIÈNE DU MILIEU**

**8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

21-208

**8.1 REFUGE ANIMAL ROBerval – DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ENTENTE POUR 2022**

ATTENDU QUE la Municipalité peut, en vertu de l'article 3 du Règlement numéro 20-261 (SQ 17-04) concernant les animaux, conclure des ententes avec toute personne ou tout organisme autorisant celle-ci ou celui-ci à percevoir le coût des licences d'animaux et à appliquer, en tout ou en partie, le présent règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité adhère à une entente avec le Refuge animal Roberval l'autorisant à appliquer le règlement incluant la perception du coût des licences d'animaux;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite renouveler ladite entente convenue avec le Refuge animal Roberval en y apportant une modification soit, l'exclusion de la perception du coût des licences d'animaux;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel demande la modification de l'entente avec le Refuge animal Roberval, afin d'exclure la perception du coût des licences d'animaux.

## **9. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **9.1 RAPPORT DE L'INSPECTRICE EN BÂTIMENT DE SEPTEMBRE 2021**

Le rapport de l'inspectrice pour le mois de septembre fait état de :

<b>Nature des demandes</b>	<b>Nombre</b>	<b>Total \$</b>
Permis de construction (autre)	1	25 000 \$
Permis de rénovation	16	376 400 \$
Permis de démolition	1	
Demande de dérogation mineure	1	

## **10. LOISIRS ET CULTURE**

### **11. DONS, COMMANDITES ET ABONNEMENTS**

**21-209**

#### **11.1 DEMANDES DE DONS ET COMMANDITES POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2021**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal reçoit plusieurs demandes de dons et commandites chaque mois;

CONSIDÉRANT QU'il est plus simple de regrouper ces demandes afin d'en faciliter l'analyse et la présentation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR ÉDITH POULIOT, CONSEILLÈRE  
APPUYÉ PAR DAVE PLOURDE, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel autorise le versement de dons aux organismes suivants :

Centraide Saguenay–Lac-Saint-Jean	250 \$
Groupe Espoir Dolbeau-Mistassini	250 \$
<b>Total</b>	<b>500 \$</b>

## **12. RÉSOLUTIONS**

**21-210**

#### **12.1 DÉLICES DU LAC-SAINT-JEAN – APPUI D'UN PROJET D'EXPANSION ET DE DÉVELOPPEMENT**

ATTENDU QUE l'entreprise Délices du Lac-Saint-Jean est établie au sein de notre communauté, qu'elle contribue au développement durable de notre région, qu'elle crée des emplois locaux, produit et transforme localement le bleuets sauvage et, du fait de son adhésion au réseau Économusée, qu'elle attire les touristes et contribue à faire connaître notre municipalité en dehors de la région;

ATTENDU QUE l'entreprise présente une demande d'aide dans le cadre de son projet d'expansion et de développement et demande l'appui de la Municipalité pour ledit projet;



EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR JASON TURNER, CONSEILLER  
APPUYÉ PAR TOMMY LALIBERTÉ, CONSEILLER  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité d'Albanel appuie la demande dans le cadre du projet d'expansion et de développement de l'entreprise locale Délices du Lac-Saint-Jean.

**13. FORMATIONS**

**14. INFORMATION**

**14.1** Présentation du bilan de la Stratégie d'économie d'eau potable pour l'année 2020

**15. INVITATIONS**

**16. CORRESPONDANCE**

**16.1** MRC de Maria-Chapdelaine – Transmission du certificat de conformité du Règlement d'amendement n° 21-266 modifiant le Règlement de zonage n° 11-158 concernant l'ajout de garderie en zone C06

**16.1** Annonce du départ à la retraite de madame Rachel Doucet qui occupe le poste de secrétaire-trésorière adjointe

**17. SUIVI DES COMITÉS**

Les élus municipaux informent l'assemblée des différents comités auxquels ils ont assisté depuis la dernière séance. Le sujet discuté porte notamment sur :

➤ La nouvelle saison de l'Association des sportifs, le projet de vélos électriques et le bilan de la dernière saison.

**18. AUTRES SUJETS**

**19. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la présente séance, les questions portent sur les sujets suivants :

➤ Remerciements pour le travail et l'implication de madame Chiasson au sein de la municipalité.

**21-211**

**20. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR STÉPHANE BONNEAU, CONSEILLER

QUE la séance soit levée à 20 h 04.

Fait et passé à Albanel en ce quatrième jour d'octobre 2021.

---

FRANCINE CHIASSON, mairesse

---

STÉPHANIE MARCEAU, CPA, CA, directrice générale